

Compte de résultat simplifié de l'exercice

A - RÉSULTAT COMPTABLE

PRODUITS D'EXPLOITATION		Exercice N
Ventes de marchandises	dont export et livraisons intracommunautaires	23 822
Total des produits d'exploitation hors T.V.A. (I)		23 822
CHARGES D'EXPLOITATION		
Autres charges externes		22 987
Impôts, taxes et versements assimilés	dont TP/CFE, CVAE	755
Rémunérations du personnel		7 000
Charges sociales		3 132
Total des charges d'exploitation (II)		33 874
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)		-10 052
2 - BÉNÉFICE OU PERTE : Produits (I + III + IV) - Charges (II + V + VI + VII)		-10 052

B - RÉSULTAT FISCAL

	Bénéfice	Déficit
		10 052
1. RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS	Bénéfice	Déficit
		10 052
2. RÉSULTAT FISCAL APRÈS IMPUTATION DES DÉFICITS	Bénéfice	Déficit
		10 052

Bilan simplifié

A - ACTIF

	Brut	Amortissements Provisions	Net Exercice clos en N
1 - Actif immobilisé			
Immobilisations incorporelles - Fonds commercial	52 200		52 200
TOTAL I (5)	52 200		52 200
2 - Actif circulant			
Disponibilités	1 022		1 022
TOTAL II	1 022		1 022
TOTAL GENERAL (I + II)	53 222		53 222

B - PASSIF

	Net Exercice clos en N
1 - Capitaux propres	
Capital social ou individuel	8 000
Résultat de l'exercice	-10 052
TOTAL I	-2 052
3 - Dettes (4)	
Emprunts et dettes assimilées	10 000
Autres dettes	45 274
TOTAL III	55 274
TOTAL GENERAL (I + II + III)	53 222

Rapport de gestion SARL 3KPM
Exercice du 1^{er} janvier au 31 décembre 2023

46

Cher associé,

Nous vous avons réunis en assemblée générale ordinaire annuelle, conformément aux dispositions de la loi et des statuts de la société, pour que vous puissiez examiner les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2023 et vous rendre compte de l'activité de notre société au cours de ce même exercice.

Nous précisons que les convocations ainsi que tous les documents et pièces prévus par l'article R. 223-18 du Code de commerce vous ont été adressés quinze jours au moins avant la date de l'assemblée. En outre, l'inventaire a été tenu à votre disposition au siège social dans le délai prescrit par le même article.

1. Établissement des comptes annuels

Nous vous indiquons que les comptes annuels de la société, soumis à votre approbation, ont été établis dans les mêmes formes et selon les mêmes méthodes que les années précédentes.

2. Situation et activité de la société durant l'exercice écoulé

8 place des Carmes – Toulouse :

Un nouveau locataire gérant a été mis en place à partir du mois d'octobre.

Le propriétaire semble vouloir remettre en question l'ensemble des travaux et accords que nous avons depuis 20 ans. La recherche d'un nouveau locataire en a pâti.

Des procédures judiciaires pourraient être envisagées au cours de l'année prochaine.

Analyse financière :

La rémunération du gérant a été fixée à 7000€.

Le résultat fait apparaître un déficit de 10052 €.

Celui-ci sera affecté en report à nouveau sur l'exercice suivant.

Alain Charoff
Gérant

Christophe Ménard
Associé

Fait à Toulouse le 8 avril 2024



Procès-verbal d'assemblée générale

SARL 3KPM – Exercice 2023

45

Le 8 avril 2024, à 10 heures, les associés de la société 3KPM société à responsabilité limitée au capital de 8000 euros RCS Toulouse 477753909, se sont réunis au siège social 8 place des Carmes à Toulouse, en assemblée sur la convocation faite conformément aux dispositions de l'article 24 des statuts.

Sont présents :

Monsieur Alain Charoff qui détient 640 parts sociales,

Monsieur Christophe Ménard qui détient 160 parts sociales,

Monsieur Alain Charoff représentant plus de la moitié des parts sociales, et qu'en conséquence l'assemblée est habilitée à prendre toutes décisions ordinaires, conformément aux dispositions de l'article 26 des statuts.

L'assemblée est présidée par Monsieur Alain Charoff, associé gérant, présent et acceptant, qui possède ou représente le plus grand nombre de parts sociales].

Le président dépose sur le bureau et met à la disposition de l'assemblée :

1° les récépissés des lettres recommandées de convocation;

2° le rapport de gestion du gérant;

3° le texte des résolutions soumises à l'approbation de l'assemblée;

4° les comptes

Le président indique que l'assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

Rapport de gestion de l'exercice 2023

Lecture est donnée du rapport du gérant.

La discussion est ouverte. Aucune observation n'est présentée.

Résolution

Approbation des comptes pour l'exercice 2023

Le résultat faisant apparaître un déficit de 10052€ sera affecté en report à nouveau sur l'exercice suivant.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 12 heures.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé par le président de séance et par le gérant.

Le gérant et associé

Alain Charoff

L'associé

Christophe Ménard

